

Rapport annuel 2023 du Service de sécurité incendie

Magog, le 3 juillet 2024 – Le Service de sécurité incendie de la Ville de Magog a récemment déposé son rapport annuel 2023. La présidente de la Commission de la sécurité incendie et des mesures d’urgence, M^{me} Nathalie Laporte, en a fait la présentation lors de la séance du conseil municipal du mardi 2 juillet. Le document relate les principales statistiques d’intervention et d’éducation du public de même que les activités de prévention réalisées dans la dernière année. Il peut être consulté sur le site Internet de la Ville au ville.magog.qc.ca/ssi.

« L’année 2023 a été marquée de plusieurs événements importants. Tout d’abord, en juin, nous avons tenu notre soirée de reconnaissance annuelle au cours de laquelle 13 pompiers ont reçu la Médaille de la gouverneure générale du Canada. En juillet, nous avons procédé au renouvellement de la convention collective des pompiers et préventionnistes avec un nouveau contrat de travail d’une durée de 7 ans. Nous avons également mobilisé l’Organisation municipale de sécurité civile de Magog (OMSCM) pendant 22 jours pour faire face aux inondations sur le territoire. Finalement, notre comité de formation a poursuivi la mise en place de nouvelles pratiques, ce qui a permis une hausse des heures de formation par rapport à l’année précédente. Au cours de ces événements, nous avons pu observer l’efficacité des équipes, leur volonté d’assurer la sécurité de la population et d’offrir des services de haute qualité », affirme le directeur du Service de sécurité incendie, M. Sylvain Arteau.

Parmi les faits saillants, notons :

- 1 309 appels de toute nature reçus en 2023 comparativement à 1 270 en 2022. De ce nombre, 65 % des appels étaient de nature incendie (51 incendies en 2023) et 35 % concernaient les premiers répondants.
- 89 % du temps de réponse est de 10 minutes et moins. Grâce à l’implantation du service à temps plein de 10 pompiers disponibles 24 h / 7 jours, le temps de mobilisation des équipes est de moins de 90 secondes lors d’un appel.
- La moyenne du temps de réponse pour l’ensemble du territoire démontre la rapidité d’intervention des équipes, même dans les secteurs plus éloignés :

Périmètre urbain	5 minutes 43 secondes
Périmètre non urbain	10 minutes 27 secondes
Premiers répondants	6 minutes



- Les pertes matérielles attribuables aux incendies sur le territoire couvert par le Service de sécurité incendie de Magog s'élèvent à 1 598 075 \$ en 2023 comparativement à 1 019 625 \$ lors de l'année précédente.
- Un total de 4 805 heures de formation a été donné en 2023, ce qui représente 85,5 heures de formation par pompier. Différentes thématiques ont été abordées dont la conduite préventive d'urgence, l'harmonisation et le maintien des compétences en sauvetage sur glace, les interventions impliquant des véhicules électriques et la mise à jour et la standardisation des méthodes d'urgence en milieu isolé.
- Un total de 933 activités de prévention a été réalisé au cours de l'année 2023, comparativement à 1 110 en 2022. De ce nombre, 35 % concernent un soutien en assistance et conseils aux citoyens, 18 % en support aux équipes d'opérations et 19 % en inspections périodiques des risques reliées au schéma de couverture de risque en prévention. La diminution des activités de prévention s'explique par les enjeux de pénurie de main-d'œuvre.
- 69 % des résidences visées par les visites résidentielles des pompiers, en lien avec le schéma de couverture de risques, ont été inspectées. Ces opérations consistent à valider la présence et la conformité des avertisseurs de fumée, de monoxyde de carbone et du numéro civique.
- 59 activités d'éducation du public ont été réalisées. Parmi celles-ci : exercices d'évacuation dans les écoles, commerces et RPA, publication d'articles de sensibilisation dans les outils de communication de la Ville, visites de la caserne par des écoles et des centres de la petite enfance et journée portes ouvertes lors de la Semaine de prévention des incendies.

Pour consulter le rapport annuel dans son intégralité, les citoyens sont invités à le télécharger à l'adresse suivante : ville.magog.qc.ca/ssi.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

